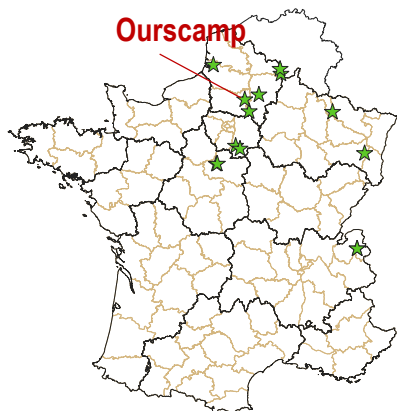


PICO Ourscamps (60)

LOCALISATION



Commune: Carlepont

STATION

Topographie

- Altitude : 50 m
- Pente : 0%
- Exposition : nulle

Climat

T°C moy: 11,8°C / Précipitations : 688 mm/an

Sol

Roche mère : calcaire
Texture : limono-sableuse

Végétation

Fougère, ronce et herbacées

Peuplement forestier antérieur

Frêne décimé par la chalarose, coupe en 2023

Essence suivie

Chêne sessile

Ongulés sauvages présents

Chevreuril, cerf

Caractéristiques du dispositif

Le réseau PICO « Protections individuelles des plants contre les Ongulés » est un réseau expérimental national dont l'objectif est de **comparer la protection conférée aux plants forestiers par différents types de protection individuelle contre les dégâts occasionnés par les cerfs et chevreuils.**

Méthodes de protection individuelle testées

10 modalités sont testées sur ce site. Les protections individuelles sont appliquées dès la plantation. Les protections répulsives sont renouvelées chaque printemps (sauf « Trico 2 applications », appliqué au printemps et à l'automne).

Protections mécaniques

Témoin (non protégé)



Piquets croisés



Pince bourgeon (Manchon cactus)



Gaine intégrale (Nortène)



Protections répulsives



Graisse de mouton (TRICO) :
- 1 application/an
- 2 applications/an



Peinture (Peinture bleue SEMA)



Chaux hydraulique



Laine de mouton lavée



Pâte siliceuse (Elaf bourgeon Pâte)

Plantation

La parcelle a bénéficié d'une préparation mécanisée du sol. La plantation en plein des chênes sessiles en racines nues a eu lieu en mars 2024, avec une densité de 2300 plants/ha.



Suivi de l'expérimentation : Pôle
Fontainebleau - Compiègne

Office National des Forêt - Pôle
Recherche, développement et innovation
3 rue du petit château – 60 200 Compiègne

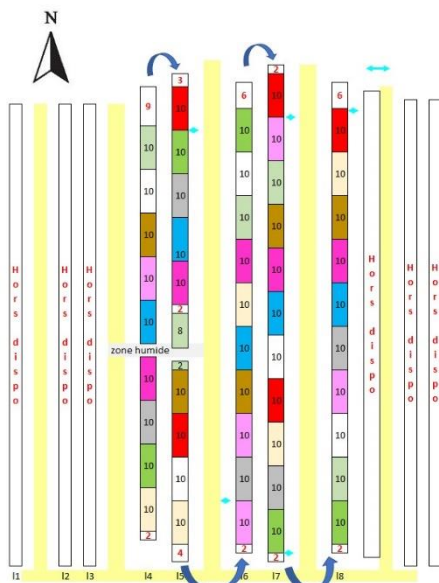
DISPOSITIF

Dimension

Zone expérimentale de 0,5 ha

Schéma expérimental

Le schéma expérimental est constitué de 500 plants répartis en 10 modalités qui sont répétées au sein de 5 blocs. Chaque bloc comporte 10 unités expérimentales (UE) de 10 plants en ligne, avec 1 UE par modalité. La répartition spatiale des UE au sein de chaque bloc est aléatoire.



Légende

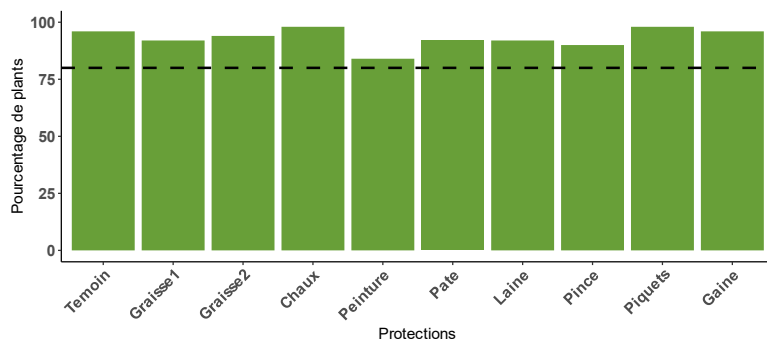
Témoir non protégé	Laine de mouton
TRICO 1app	Pince cactus
Trico 2app	Piquets bois croisés
Chaux hydraulique	Gaine Norton
Peinture sema	Hors dispositif
Pâte Elaf	

Mesures

- Hauteur des plants
- Etat sanitaire
- Etat des protections
- Consommation par les ongulés (notation séparée pousses terminale et latérales)
- Suivi photo de la fréquentation par les ongulés

Résultats au printemps 2025 (1ère saison de végétation)

Taux de reprise des plants



Le taux global de reprise du dispositif est de **93%**, donc supérieur au seuil de 80% en dessous duquel un regarni est à prévoir.

Les 10 modalités de protection présentent des taux de reprise similaires.

Hauteur des plants

La hauteur moyenne des plants vivants toutes modalités confondues est de **31 cm** à la plantation et de **30 cm** à 1 an.

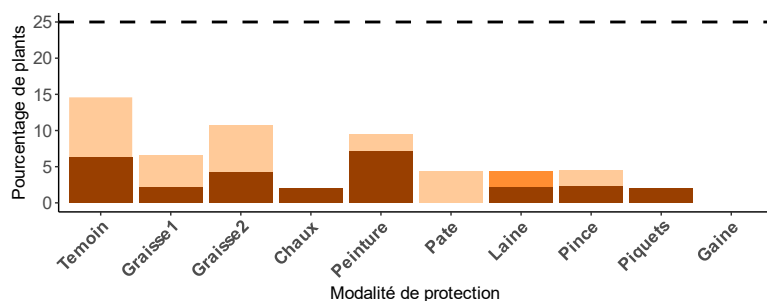
Dégâts d'ongulés sur les plants vivants au printemps 2025

Abrouissement terminal : consommation des bourgeons sur la cime du plant.

Abrouissement latéral : consommation des bourgeons latéraux (autres que ceux de la cime).

Seuil de 25% de dégâts : seuil de dégâts à dire d'expert au-delà duquel la plantation est considérée comme compromise par les dégâts de cervidés¹ (ici, seuls l'**abrouissement terminal** et le **frottis** sont concernés par ce seuil).

¹2016, BROSSIER et PALLU, *Le guide pratique de l'équilibre Forêt - Gibier*



Dégâts : Abrouissement latéral, Frottis (seul ou associé à de l'abrouissement), Abrouissement terminal (seul ou associé à de l'abrouissement latéral)

Le taux d'abrouissement terminal du témoin non protégé est de **6%**. Toutes les modalités sont bien en dessous du seuil de 25%, et certaines ne présentent pas d'abrouissement terminal. L'interprétation de l'efficacité des différentes modalités de protection sur l'abrouissement est donc délicate.

Financements :

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Suivi de l'expérimentation : Pôle Fontainebleau - Compiègne

Office National des Forêt - Pôle
Recherche, développement et innovation
3 rue du petit château – 60 200 Compiègne